

Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse Desjardins de Charlevoix-Est

28 mars 2023, 18 h 30



Le lien pour assister à l'assemblée virtuelle est disponible à l'adresse suivante :

www.desjardins.com/caisse-charlevoix-est

L'assemblée générale annuelle se tiendra uniquement en **mode virtuel**. Cette formule implique que les membres présents lors de la diffusion de l'assemblée pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2022
- adopter des modifications au *Règlement intérieur de la Caisse* et au *Règlement intérieur de rotation*
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)



Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez :

- décider de la répartition des excédents annuels (ristournes)
- voter pour élire des membres du conseil d'administration

Modification au *Règlement intérieur de la Caisse*

Les membres seront appelés à se prononcer sur l'adoption d'une résolution spéciale visant à :

- Modifier l'annexe « A » au *Règlement intérieur de la caisse* (RIC) décrivant les groupes et prévoyant la répartition des administrateurs dans lesdits groupes de manière à :
 - Diminuer le nombre d'administrateurs du groupe A de quatre (4) à trois (3);
 - Diminuer le nombre d'administrateurs du groupe B de quatre (4) à deux (2);
 - Diminuer le nombre d'administrateurs du groupe C de deux (2) à un (1);
 - D'augmenter le nombre d'administrateurs du groupe D (universel) de deux (2) à six (6).
- Adopter le *Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs*, prévoyant qu'il y a lieu d'écourter d'un (1) an la durée du mandat du poste d'administrateur actuellement vacant qui devait se terminer le 31 décembre 2024 et être éligible à l'assemblée générale annuelle 2025 pour qu'il prenne fin le 31 décembre 2023 et soit éligible à l'assemblée générale annuelle 2024;

Ces modifications prendront effet dès leur adoption, avant la période des élections.

Les membres peuvent obtenir une copie des modifications proposées en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.



Élection au conseil d'administration

5 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse, soit :

- 1 poste pour le groupe A
- 2 postes pour le groupe B, dont un poste vacant ayant un mandat d'une durée restante d'un an
- 1 poste pour le groupe C
- 1 poste pour le groupe D

Toutefois, si la modification proposée à l'annexe « A » du RIC est adoptée, il y aura cinq (5) postes à pourvoir au conseil d'administration, mais ils seront tous des postes universels pour la province de Québec (Groupe D).

Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 6 février 2023 à 16 h 00.

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

	Groupe A (votation en différé)	Groupe B	Groupe C (votation en différé)	Groupe D (votation en différé)
	BARDET, Éric	Vacant	LOWE, Stéphane	LAVOIE, Luc
	BERNIER-GIROUX, Kim		SAVARD, Serge	TREMBLAY, Denis
	GAGNON, Diane			

Si la modification au RIC est acceptée :

Groupe D (votation en différé)
BARDET, Éric
BERNIER-GIROUX, Kim
GAGNON, Diane
LAVOIE, Luc
LOWE, Stéphane
SAVARD, Serge
TREMBLAY, Denis

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant: www.desjardins.com/caisse-charlevoix-est ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2022 ainsi que le rapport annuel 2022.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.

Signé le 27 février 2023

Claude Lefrançois, secrétaire